



INFORMATIONS SUR LE DÉROULEMENT DU PROCÈS DES ATTENTATS DE BRUXELLES

Semaine du 9 janvier 2023

Note synthétique sur les audiences de la semaine

L'objectif de ce document : Vous expliquer et vous tenir informé sur ce qu'il s'est passé pendant les différentes audiences du procès.

Chaque semaine, nous vous transmettons un compte-rendu des audiences qui se sont tenues. Pour une bonne compréhension, nous avons synthétisé et gardé les éléments les plus importants de chaque journée de procès.

Si vous souhaitez un complément d'information, n'hésitez pas à contacter votre(vos) avocat(s) !

Life4Brussels est, bien évidemment, aussi à votre disposition en cas de besoin.

Ensemble, prenons soin les uns des autres !

Explications des audiences au fond : 9 au 12 janvier 2023

Suite des témoignages des juges d'instruction et des enquêteurs

- *Phase 1 : Constatations Maelbeek*
- *Premiers intervenants*
- *Phase 2a : Premiers devoirs Zaventem*

L'audience du 9 janvier a débuté à 9h25 et s'est terminée à 16h05

Lorsque l'audience commence, tous les accusés sont présents sauf S. Abdeslam.

Une fois de plus, les avocats débattent sur les motivations individuelles des fouilles corporelles. Les avocats de la défense demandent les raisons pour lesquelles certains

accusés sont soumis aux genuflexions et pas les autres. Les accusés disent que les fouilles sont exécutées à l'aide de la force, la Présidente de la Cour rappelle que le recours à la force peut être effectué en cas de nécessité.

Les avocats dénoncent des actes de violence commis à l'encontre des accusés.

La Cour rappelle qu'elle n'est pas concernée par les conditions de transfert des accusés car il existe des instances compétentes pour régler cette question, mais elle ne nie pas que cela impacte les débats en Assises.

Phase 1 : Constatations Maelbeek

Audition d'un Major

Il aborde l'intervention des démineurs dans la station de métro.

Les services d'urgence sont les premiers à intervenir sur les lieux car ce sont eux qui évacuent les victimes. Le SEDEE (Service d'Enlèvement et de Destruction d'Engins Explosifs) arrive ensuite.

La major explique qu'il éprouve des difficultés à accéder à la scène de crime par les escaliers ou les escalators, c'est pourquoi il décide de passer par les voies malgré leur dangerosité (elles sont sous tension). Une fois sur place, il est confronté à l'horreur. Il a pourtant de l'expérience en matière d'attentats-suicides mais il dit que c'est encore pire que ce qu'il a imaginé.

La première phase consiste à établir un périmètre de sécurité afin de procéder aux fouilles. Au début, tous les éléments présents sont considérés comme des pièces à conviction. Toute la station ainsi que les preuves sont analysées méticuleusement. Cette analyse prend du temps, c'est pourquoi il n'entame pas directement la phase d'identification des victimes. De plus, les conditions de travail sont complexes parce qu'il y a énormément de débris et de dégâts, l'espace est confiné et la dangerosité est très élevée.

Audition du laboratoire et de la police criminelle

Les deux intervenants auditionnés travaillent pour la Police Judiciaire Fédérale.

Madame (police criminelle) décrit son arrivée sur les lieux à 9h40. Elle explique qu'elle sait habituellement à quoi s'en tenir, mais ici, c'est radicalement différent. Elle est confrontée aux blessés, aux cris, aux pleurs, à la peur.

À 10h05, le laboratoire arrive à la station de métro, le périmètre de sécurité est déjà mis en place. Afin de pouvoir entrer dans la station, il doit attendre l'accord du SEDEE. Lorsqu'il descend, il aperçoit des structures détruites, d'autres en déséquilibre, l'amas de poussière, des corps déchiquetés, des restes de vêtements, ...

Maelbeek est une scène de guerre, le nombre de victimes est difficilement quantifiable.

La CRIM (police criminelle) et le laboratoire souhaitent préserver un maximum de preuves, le périmètre est examiné zone par zone.

Durant l'audience, les intervenants vont analyser chaque voiture du métro et ce qu'elles contiennent. La diffusion des images permet de constater la violence de l'explosion et l'ampleur des dégâts. Il y a énormément de prélèvements à réaliser. Certains de ces prélèvements ont été envoyés aux services d'identification judiciaire et ont permis d'identifier des fragments humains appartenant à K. El Bakraoui.

La Police Judiciaire Fédérale a travaillé plus de 60 heures dans la station de métro.

L'audience du 10 janvier a débuté à 10h et s'est terminée à 18h15

L'audience commence en retard car les accusés n'ont pas été transférés à temps. O. Krayem et A. El Haddad Asufi ne souhaitent pas assister à l'audience, ils quittent donc la salle. S. Abdeslam est absent (certificat médical).

Les auditions concernant les constatations de Maelbeek se poursuivent.

Audition de Monsieur D.

Il explique le processus d'identification des personnes décédées et la restitution des corps aux familles.

Dans un premier temps, le DVI (= Disaster Victim Identification) et plusieurs médecins légistes récupèrent les corps. Il y a 13 corps + 1 mort à l'extérieur du métro + le kamikaze. Les corps sont amenés à la morgue.

Dans un second temps, le DVI et deux commissions d'identification procède à l'identification des corps. Deux procédures sont mises en place : une pour les victimes et l'autre pour le kamikaze. Les familles des victimes sont ensuite convoquées et interrogées dans les centres d'accueil de l'Hôpital Reine Astrid. Annonce des décès aux proches et restitution des corps.

Pour ceux qui le souhaitent, ils pouvaient prendre rendez-vous avec le médecin légiste afin que celui-ci leur explique la cause du décès.

Intervention des juges d'instruction

Ils présentent chaque personne décédée, ils décrivent leur profession et leurs traits de caractère.

Premiers intervenants

Audition d'une inspectrice de police

Elle a un lien avec la famille Abdeslam car ils ont grandi dans le même quartier.

Elle fait partie des premiers intervenants sur le site de Maelbeek. Elle est également intervenue à Zaventem afin d'évacuer les victimes et établir le périmètre de sécurité.

Le 22 mars 2016, après avoir prêté main-forte à Zaventem, son unité est appelée pour la station de métro. Sur place, ils sécurisent la zone.

Elle décrit ce qu'elle voit (les dégâts matériels, la chair humaine, les objets abandonnés, les circuits de câbles, ...) mais aussi ce qu'elle sent (une odeur âcre). Elle prend peur et pense qu'il y a une autre bombe.

L'inspectrice et ses collègues fouillent les lieux puis laissent la place aux services de secours. Ils remontent à la surface et se rendent compte des risques qu'ils prennent, ils craignent pour leur vie.

Les conditions de travail sont très difficiles car ils se retrouvent face à l'inconnu, la panique, l'urgence.

L'inspectrice reste profondément marquée par les événements, elle ne pourra jamais oublier l'ampleur de ces derniers.

Déposition d'un officier pompier

Le jour des faits, il est de garde. Il intervient à l'aéroport. Face à la gravité de la situation et au nombre incalculable de victimes (il y avait des blessés partout), il demande des renforts médicaux.

Il affirme avoir été confronté à l'horreur, il ajoute que personne n'est sorti indemne des attentats.

Après être intervenu à Zaventem, il se rend sur le site de Maelbeek.

Audition de Monsieur M.

Au moment des faits, il travaille dans des bureaux à proximité de la station de métro. Il entend l'explosion et pense à un accident, mais il comprend très vite qu'il s'agit d'une bombe.

Il décide de se rendre sur les lieux afin de venir en aide aux personnes victimes (il a une formation de secouriste), il fait partie des premiers intervenants. Il reste sur place jusque 3h.

Monsieur est très affecté par ce qu'il s'est passé, il pleure à plusieurs reprises lors de son audition. Il explique que cela a eu un grand impact dans sa vie : il a cessé de travailler, a

entamé un second master et essaye de trouver du sens à son existence. Il souhaite avancer mais il n'y arrive pas.

Phase 2a de l'enquête : Premiers devoirs Zaventem et Maelbeek

Le juge d'instruction français et la juge d'instruction bruxelloise ont collaboré de manière très étroite. En effet, il existe des connexions entre les faits commis à Paris et ceux commis à Bruxelles : parmi les 10 accusés des attentats du 22 mars 2016, 6 sont condamnés pour les attentats de Paris. L'enquête révèle également que plusieurs terroristes (Paris/Bruxelles) ont séjourné dans des appartements en Belgique. Cependant, il est impossible de dire avec exactitude la durée d'occupation des lieux car il y a eu de nombreux allers-retours, mais cela permet de savoir qui y a vécu et avec qui. Certains terroristes ont utilisé des fausses identités afin de louer des biens.

Les premières informations sont données par rapport à Zaventem.

L'audience du 11 janvier a débuté à 9h27 et s'est terminée à 18h15

O. Krayem et A. El Haddad Asufi retournent en cellule. S. Abdeslam est toujours absent (certificat médical).

Audition d'un commissaire (enquêteur à la PJ de Bruxelles)

Il revient sur les déclarations du chauffeur de taxi qui a déposé les kamikazes à Zaventem.

Pour rappel, le taximan effectue une course pour trois clients mais quelque chose lui semble suspect. En effet, une forte odeur se dégage de leurs bagages, il remarque également des résidus blancs sur l'un de ces derniers. C'est pourquoi, dès qu'il entend qu'une explosion a eu lieu à l'aéroport, il se rend au commissariat afin de les signaler.

Le chauffeur de taxi est auditionné pendant une bonne heure. Son véhicule est saisi dans le cadre de l'instruction. La téléphonie, les données GPS et les caméras confirment les propos du taximan. Durant l'enquête, il y a une reconstitution du trajet de la Rue Max Roos vers l'aéroport.

Les déclarations du chauffeur conduisent la police sur la piste de l'appartement situé Rue Max Roos.

Audition d'un pompier

Il se trouve dans l'ambulance avec l'un de ses collègues lorsqu'il est appelé pour intervenir à Zaventem. Il arrive sur place, c'est une scène de guerre. Il essaye de venir en aide aux victimes mais c'est difficilement faisable car ils ne sont que deux pour une

vingtaine de blessés. Ils manquent de moyens et ne sont pas suffisamment formés (depuis lors, ils ont été formés).

Après les attentats, il continue à travailler sur le terrain mais cesse quelques mois plus tard suite à des difficultés psychologiques. Aujourd'hui, il est chargé du dispatching. Grâce à ce nouveau poste, il a pu mettre un peu de distance.

Audition d'un juge d'instruction

Il est en charge de l'instruction uniquement les premiers jours qui suivent les faits.

Des enquêtes téléphoniques ont lieu. Il confirme que le numéro utilisé par El Bakraoui a servi pour appeler le taxi le 22 mars 2016.

Il participe à la perquisition de l'appartement situé Rue Max Roos dans lequel sont retrouvés des traces ADN des trois auteurs de Zaventem, des explosifs, un ticket de caisse pour l'achat des valises, un téléphone, ainsi qu'un ordinateur contenant des testaments et des messages vocaux.

Audition d'un commissaire

Il donne des explications sur les faits qui se sont déroulés à Zaventem.

Il explique que le modus operandi des deux kamikazes est identique (les sacs à dos sont placés à la verticale). Le troisième homme, quant à lui, prend la fuite après avoir abandonné son chariot.

La police procède à l'identification des individus impliqués : Abrini (comparaison d'images), El Bakraoui (sur base de ses empreintes digitales) et Laachraoui (ADN).

Le dossier de Zaventem et celui de Maelbeek sont liés car les kamikazes se sont coordonnés. Les deux dossiers sont joints au bout de quelques jours.

Selon les dires d'Abrini (récoltés durant son audition), Laachraoui aurait branché les charges explosives et El Bakraoui aurait lancé le feu vert. L'enquêteur ne peut pas confirmer ces propos car la scène est difficilement visible depuis les caméras de surveillance. Cependant, les vidéos montrent que les terroristes font des allers-retours dans le hall et qu'ils ont tous un objet en main (sans doute un téléphone).

El Bakraoui se place à hauteur de la rangée 11, il effectue quelques manipulations et se fait exploser. Suite à cela, Laachraoui se met à courir et active sa bombe. Quant à Abrini, il prend la fuite au moment où la deuxième bombe explose.

La première bombe fait 11 morts, la deuxième 5.

Des liens sont faits entre les cartouches retrouvées à l'aéroport et celles trouvées dans l'appartement de la Rue Max Roos. Le même constat est fait pour les boulons (les terroristes ont fabriqué des bombes projectiles dans lesquelles ils ont inséré des boulons, des écrous, etc). Suite aux déclarations d'Abrini, l'enquêteur apprend que les

kamikazes avaient prévu d'utiliser leurs armes en cas de contrôle, ce qui aurait déclenché les bombes.

Vers la fin de l'audience, les accusés reviennent sur leurs conditions de transfert, certains d'entre eux refusent toujours de s'y soumettre.

L'audience du 12 janvier a débuté à 9h20 et s'est terminée à 16h05

L'audience commence avec une discussion au sujet des conditions de transfert. Seulement six accusés sur neuf sont présents à la Cour d'assises. I. Farisi s'absente car il a un rendez-vous.

La session d'aujourd'hui est consacrée à la deuxième phase de l'enquête à Zaventem.

Audition des juges d'instruction

Ils expliquent la téléphonie dont le but est de mettre en évidence l'identité, connaître l'activité du numéro ou de l'appareil, et analyser les données.

Ensuite, il y a le bornage : lorsqu'on téléphone avec un GSM, celui-ci se connecte à un pylône. Les juges d'instructions ont la possibilité de demander aux opérateurs téléphoniques de communiquer l'ensemble des appareils connectés au pylône pendant une période donnée (permet de localiser le lieu où l'appel est émis mais pour cela, il faut que le téléphone fonctionne) ainsi que les communications faites avec le numéro.

La police analyse tous les appels, les messages et les données brutes.

Les vidéos de surveillance permettent à la police de retracer l'itinéraire emprunté par Abrini lorsqu'il prend la fuite. La police a seulement pu récupérer les images six jours après les attentats. Elle effectue les fouilles visuelles, puis un avis de recherche est émis. Les enquêteurs localisent aussi les déplacements du terroriste grâce à son téléphone.

Avec cette recherche de téléphonie, la police découvre qu'El Haddad Asufi était présent à Zaventem au moment des faits et que son numéro de téléphone était en lien avec ceux des frères El Bakraoui (tous les trois étaient déjà concernés par le dossier de Paris).

La téléphonie permet de découvrir qu'un des accusés a réservé sous une fausse identité (celle de Serra) le taxi en direction de l'aéroport, ce numéro a reçu trois appels lorsque le téléphone était éteint.

Un numéro se terminant par 414 est utilisé par le groupe de Maelbeek et ce numéro est activé le 22 mars. Le groupe de Zaventem et le groupe de Maelbeek ont tenté de s'appeler l'un l'autre.

Lors de la perquisition de la Rue Max Roos, la police a retrouvé des cartes SIM prépayées et des téléphones, il est toutefois difficile de connaître l'identité des titulaires de ces téléphones.

L'enquête de la téléphonie démontre que les terroristes ont utilisé de simples téléphones et des cartes prépayées anonymes.

Audition du chef de la police de Schaerbeek

Quelques jours avant les attentats, il est informé par une personne du quartier que S. Abdeslam a été aperçu. Le 15 mars, la police perquisitionne l'appartement de la Rue du Dries à Forest. Cette perquisition se termine par une fusillade faisant un mort et deux fugitifs (Ayari et Abdeslam).

S. Abdeslam est finalement arrêté le 18 mars 2016.

Les jours des attentats, les premiers éléments d'enquête qu'il reçoit sont les déclarations du conducteur de taxi. Après cela, la police commence une enquête de voisinage mais cela s'avère inutile car les commerces étaient fermés au moment de la course et il n'y a pas de caméras de surveillance au niveau de la Rue Max Roos.

Cependant, l'attention du chef de police se porte sur des caisses en carton. Dedans, il y voit une poubelle métallique renfermant un bac en plastique. Il y trouve des boulons et des vis. Il ne tarde pas à faire le lien avec les attentats de Zaventem. Il questionne le voisinage pour voir si cela n'appartient pas à quelqu'un. Il remarque que certains immeubles de la Rue Max Roos sont en travaux. Avec son équipe, il s'introduit dans ces immeubles (les portes sont ouvertes) et établit un périmètre de sécurité. Il arrive à accéder à quelques zones de l'appartement conspiratif et saisit des pièces à conviction. Le chef de la police contacte la commune afin de savoir si les éboueurs sont venus ramasser les poubelles (ils sont passés entre 8h30 et 9h).

Par la suite, la police judiciaire fédérale et les services de déminage interviennent sur les lieux car il y a du TATP dans l'immeuble.

Audition d'un juge d'instruction

Il énumère les éléments informatiques retrouvés Rue Max Roos : un ordinateur portable, un téléphone portable et deux cartes SIM.

Les éboueurs sont passés aux alentours de 8h30/9h, deux ordinateurs portables, un téléphone et une carte SIM sont retrouvés dans les sacs ramassés.

Par la suite, la police fait un prélèvement d'ADN et extrait les données informatiques.

L'analyse de la téléphonie démontre que le téléphone de la Rue Max Roos a tenté de contacter « Hamza » (surnom de S. Ayari) le 16 mars 2016.

Audition de Monsieur P.

Le 22 mars 2016, il est contacté par les services de police car il y aurait un sac suspect à la gare d'Etterbeek. Il se rend sur place, mais il s'agit d'une fausse alerte.

Ses collègues et lui sont ensuite appelés pour la Rue Max Roos afin de renforcer les équipes lors de la perquisition. Vers 15h30, ils arrivent sur place, le DSU procède encore à l'évacuation des habitants de l'immeuble. Par la suite, le DSU souhaite contrôler l'appartement et demande à Monsieur P. d'établir un plan d'intervention détaillé (ils constatent de l'extérieur, ils ne sont pas encore rentrés). Une fois à l'intérieur, l'équipe d'intervention constate la présence d'explosifs et découvre divers bacs contenant une poudre suspecte.

Une équipe supplémentaire est appelée en renfort afin d'identifier les explosifs et sécuriser la zone. L'équipe supplémentaire arrive vers 19h30 et confirme que la poudre présente est du TATP (c'est un explosif très instable susceptible d'exploser à tout moment). Divers éléments sont trouvés dans l'appartement : des gants, une casserole contenant de l'acide sulfurique, un pyrex, des batteries, des boutons poussoirs, des gobelets remplis de glace, des bidons de peroxyde d'hydrogène, des boulons, des écrous, des lunettes de protection et des bacs de TATP.

Monsieur P. aborde l'identification des traces ADN et des traces dactyloscopiques (= traces de doigts) retrouvées dans l'appartement de la Rue Max Roos.

En espérant vous avoir bien informé !